

## MAIRIE D'EYZAHUT

26160

04.75.90.16.35

mairie.eyzahut@orange.fr

### Procès-verbal de la séance du conseil municipal du vendredi 12 décembre 2014 à 20 h 30

**Date de convocation** : 8 décembre 2014

**Président** : Fabienne Simian, maire

**Présents** : Marianne Castelly, Jacques Gourabian, Jacques Holz, Françoise Laverdure, Alain Ramousse, Fabienne Simian

**Excusés représentés** : Dominique Gourabian, David Lardan

**Absent excusé** : Marc Aubert, Thomas Pourrot, Catherine Videau

**Secrétaire de séance** : Jacques Gourabian

Le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 24 octobre 2014, lequel est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Elle propose de transformer la question concernant le déclassement de chemins communaux en délibération ainsi que d'ajouter si besoin est une délibération concernant l'auberge.

## DÉLIBÉRATIONS

### 1. Adhésion de la CCDB au syndicat ADN

Madame le maire informe l'assemblée que tout établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont le siège est situé dans le département de l'Ardèche ou dans celui de la Drôme peut demander à adhérer au syndicat, et que cette adhésion est subordonnée à l'accord des conseils municipaux des communes membres de la communauté de communes, donné dans les conditions de majorité qualifiée requises pour la création de la communauté.

Vu l'intérêt qu'il y aurait pour la communauté de communes de pouvoir adhérer au syndicat Ardèche Drôme Numérique (ADN), le conseil approuve à l'unanimité l'adhésion de la communauté de communes au Syndicat mixte Ardèche Drôme Numérique.

### 2. Tarifs communaux

Locations communales : augmentation de 0.47 % décidée à l'unanimité.

Gérance du snack : 500 euros par mois.

Piscine : aucune augmentation par rapport à 2013. Une nouveauté cette année : la mise en place de tarifs différents pour les cartes de 10 entrées. En effet, les eyzahutiens adultes paieront cette carte 20 euros alors qu'elle sera à 23 euros pour les extérieurs. Idem pour les enfants : 10 euros pour ceux du village et 11 euros pour les extérieurs.

Camping : le conseil décide de supprimer les forfaits car ce type de facturation s'est révélé trop lourd à gérer pour le régisseur. Les tarifs subissent une légère augmentation par rapport à 2013.

Tennis : pas d'augmentation mais une proposition supplémentaire : un abonnement à 40 euros pour une location du court 10 heures par semaine.

---

### **3. Avenant au contrat de fortage**

---

Jacques Holz explique que le contrat de fortage liant la commune, l'ONF et l'entreprise Delleaud a pris fin le 30 juin 2014. L'entreprise a obtenu l'autorisation préfectorale d'exploiter la carrière jusqu'au 30 juin 2015. Il est donc nécessaire d'étendre le contrat de fortage jusqu'à cette même date.

Un avenant au contrat, préparé par l'ONF, sera proposé. Il va inclure le nouveau tarif de 3 €/m<sup>3</sup> extrait ainsi qu'une redevance superficielle de 0.15 €/m<sup>2</sup>/an. Un nouveau contrat sera établi entre l'ONF, l'entreprise Delleaud et la commune dès lors que la nouvelle autorisation d'exploitation sera approuvée par la DREAL. Le conseil municipal approuve à l'unanimité la rédaction de cet avenant.

---

### **4. Déclassement de chemins communaux**

---

Avec schéma à l'appui, Madame le maire explique que pour mettre en sécurité les chemins ruraux 2 et 8 au niveau du col du Grand pas, il est nécessaire de les dévoyer.

Ainsi, en accord avec la DREAL, la zone actuelle de stockage des granulats de l'entreprise Delleaud sera déplacée pour être contiguë à la zone d'extraction. De plus, l'ensemble du périmètre "carrière" sera clôturé. Ce déclassement/reclassement des chemins ruraux est une des conditions nécessaires à l'obtention du permis d'exploitation de l'entreprise Delleaud.

---

### **5. Taxe d'aménagement**

---

La précédente délibération, datant du 18 novembre 2011 et prenant fin au 31 décembre 2014, est reconduite au même taux (3 %) mais sans limitation de durée à l'unanimité des membres du conseil.

---

### **6. Décision modificative**

---

Madame le maire explique qu'il est nécessaire d'augmenter les crédits de la section d'investissement pour mener à bien les projets en cours.

Le conseil municipal approuve cette décision modificative dont les dépenses et les recettes s'équilibrent à 31 495.00 €.

---

### **7. Acquisition de matériels issus de l'auberge du Furet**

---

Philippe Bauer quitte l'auberge le 31 décembre 2014 et propose de vendre divers matériels à la commune. Si celle-ci est intéressée, il est indispensable de prendre une délibération.

Le conseil est d'accord à l'unanimité pour l'acquisition d'une table en inox estimée à 80 euros.

---

### **8. Présence du loup**

---

Un exemple de délibération avait été fourni par la mairie de Montjoux.

Le conseil municipal considère que les termes de ce document ne sont pas adaptés à Eyzahut. Aucune décision n'est donc arrêtée.

---

### **9. Droit de préemption**

---

Le conseil décide de reporter cette délibération à une date ultérieure.

# QUESTIONS DIVERSES

---

---

## 1. Arrêté de limite d'agglomération

---

Madame le maire propose de déplacer le panneau d'entrée d'agglomération vers l'entrée de la vieille route sur la RD 183, puisque de nouvelles constructions apparaissent. Ainsi, les véhicules ralentiront plus tôt.  
Le conseil se déclare favorable à cette modification.

---

## 2. Retours du maire

---

- Proposition de la visite d'une entreprise partenaire du SDED pour la production d'énergies renouvelables (photovoltaïque) en toiture.
- Périmètre du SCOT (schéma de cohérence territoriale), approuvée par la CCDB.
- Travaux réalisés : local technique du Gros Tru, destruction de la nouvelle fontaine et rénovation de l'ancienne, rénovation de voiries.

---

## 3. Prochaine réunion du conseil municipal

---

Elle est fixée au 6 février 2015 à 20 h 30.

La parole est ensuite donnée à l'assemblée.

L'ordre du jour étant traité, Madame le Maire lève la séance à 22 h 35.